DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

GARANTIR
LA SÉCURITÉ

Le service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de Points d'Eau Incendie (PEI : poteaux, bouches et réserves d'incendie). **Depuis 2017, le maire est devenu responsable de la mise en œuvre de cette compétence.**

GÉRER LE PATRIMOINE COMMUNAL

- **Carte de la défense extérieure contre l'incendie** : logiciel en ligne consultable par la commune ;
- **Avis en matière de couverture DECI** dans le cadre des consultations des projets soumis à autorisations d'urbanisme : les services instructeurs des communes peuvent saisir le service DECI du SDEEG pour obtenir cet avis en 48h ;
- **Réalisation d'un schéma communal de défense incendie : programme pluriannuel d'investissements** pour développer la DECI sur les zones non couvertes et/ou à urbaniser ;
- **Transmission des informations sur le patrimoine des communes au SDIS** pour répondre aux obligations des communes ;
- **Accompagnement juridique et administratif** : aide à la rédaction de délibérations, d'arrêtés et des orientations pour la mise en conformité réglementaire ;
- **Rapport d'activité annuel** présenté en commune.

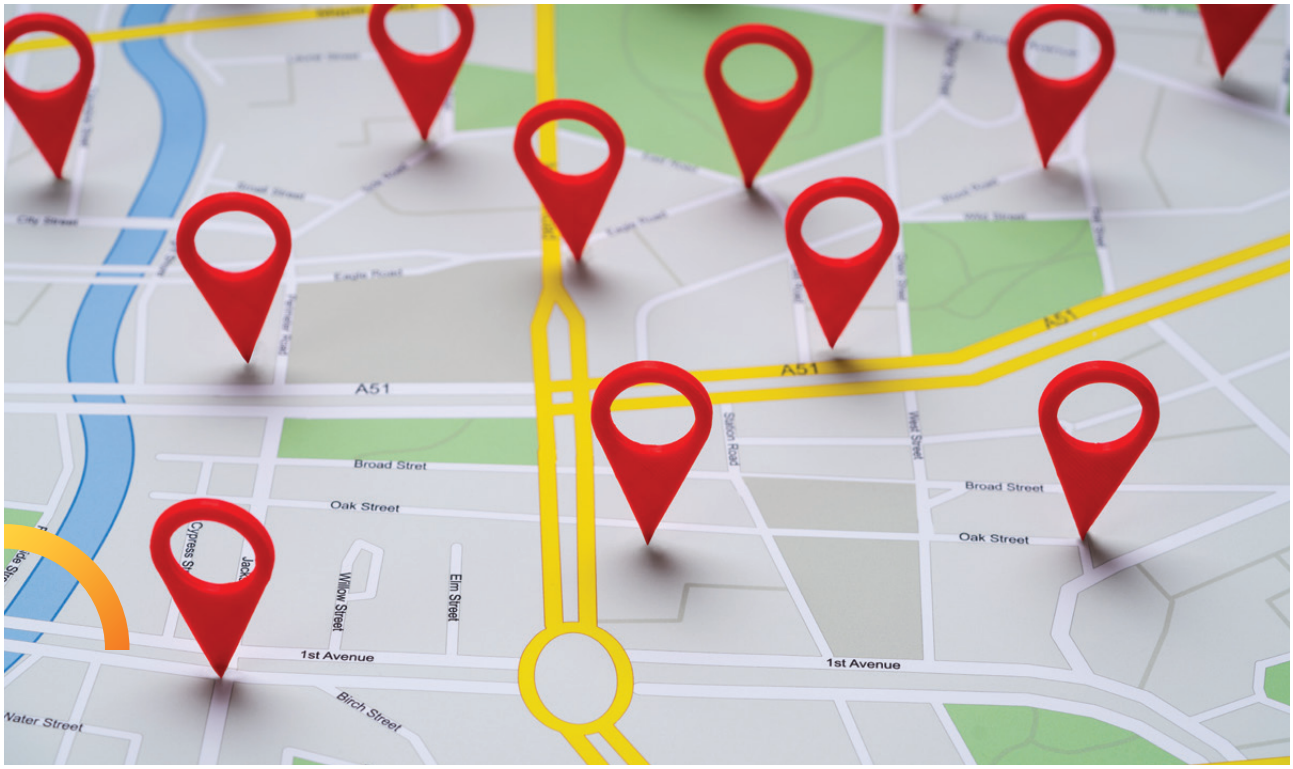

CONTRÔLER POUR FAVORISER LA SÉCURITÉ

Le SDEEG fait réaliser les contrôles obligatoires, conformément au règlement départemental de défense incendie, pour le compte des collectivités :

- **Un contrôle permanent tous les ans** : vérification du fonctionnement mécanique (accessibilité, présence d'eau, manœuvrabilité, présence de bouchons, joints...) et proposition de remise en état si nécessaire ;
- **Une expertise plus poussée sur les débits et les pressions tous les 3 ans** : diagnostic complet de chaque PEI, vérification du potentiel du PEI au regard de la réglementation et mise à jour de l'inventaire du patrimoine.

VOTRE INTERLOCUTEUR SUR LE TERRAIN

- **Jean-Luc DIEU**
  Chef de service
  06 32 92 14 28
  jeanluc.dieu@sdeeg33.fr
- **Marco DA COSTA**
  06 26 11 00 40
  marco.dacosta@sdeeg33.fr

COLLABORER EN LIEN DIRECT AVEC TOUTES LES PARTIES PRENANTES

- **Des tarifs attractifs** obtenus grâce à un marché mutualisé pour réparer, remplacer, implanter les différents types de points d'eau incendie (PEI) :
  - Poteau incendie
  - Bouche incendie
  - Réserve incendie ;
- **Une relation étroite avec le syndicat chargé du service public de l'eau** pour évoquer le partage des travaux lorsque le réseau ne peut supporter un nouvel équipement de DECI ;
- **Un lien permanent avec les services du SDIS** pour valider les solutions techniques.

MARKETING ET COMMUNICATION